



J ai acheter un chien qui na pas ete payer

Par **cornichon**, le **06/08/2014 à 22:51**

Bonjour j ai acheter un chien a un particulier pas chere car devait sans separer. J ai eu l attestation de vente car elle l a acheter a un eleveur. De retour chez moi je decide d apeler l eleveuse pour connaitre mieux la race et la j apprend que le chien na pas ete payer. Hors moi je l ai payer a la dame nous avons fait un papier de vente. La particulier ne donne plus de nouvelle l eleveur m apeler pour me dire quelle recuperer le chien

Par **MFGPI37**, le **07/08/2014 à 23:40**

Bonsoir,
Ce n'est pas vous qui avait acheté le chien à l'éleveur donc vous n'avez rien à voir dans l'histoire. L'éleveur doit se retourner à son acheteur...

Cordialement

Par **cornichon**, le **08/08/2014 à 00:09**

Oui je suis d accord avec vous mais comme la personne ne la pas payer (elle devait lui faire des virements mais ne les a jamais fait. L eleveuse a donc encaisser le cheque de caution qui etait de la totalite mais le cheque a ete rejeter) l eleveuse m a appeler pour me dire que comme elle n avait pas payer e chien li appartenait et donc quelle pouvait le recuperer mais moi je veux le garder on sest habituer a lui comme lui de nous.

Par **MFGPI37**, le **08/08/2014 à 00:11**

Je pense que l'éleveur tente de vous intimider !!
Aujourd'hui c'est vous qui en êtes propriétaire. Avez-vous effectué le changement de propriétaire auprès de la Centrale Canine ??

Par **janus2fr**, le **08/08/2014 à 09:36**

Bonjour,

Un chien étant légalement un meuble, le code civil nous précise qu'en matière de meuble possession vaut titre.

Vous êtes donc bien, jusqu'à preuve du contraire, propriétaire de ce chien. A ce titre, l'éleveur ne peut pas venir vous le reprendre. Pour cela, il lui faudra faire appel à la justice et le résultat d'une telle procédure est plus qu'aléatoire.

Vous pouvez donc demander (éventuellement par LRAR) à cet éleveur de cesser de vous importuner, sans quoi vous porterez plainte pour harcèlement.

Par **cornichon**, le **10/08/2014 à 18:35**

Bonjour je vous remercie d'essayer de m'aider. Lorsque l'éleveuse m'a appelé pour me faire comprendre qu'elle n'avait pas été payée par l'autre dame elle m'a dit que son avocat lui avait dit qu'elle devait attaquer la première acheteuse celle qui n'a pas payé et que donc la justice demandera la restitution du chien. J'ai essayé à tout pris de joindre la personne qui n'a pas payé mais rien ni fait elle ne me répond pas. Vous qui répondez à mes messages vous connaissez bien les lois? Ce n'est pas méchant mais c'est juste pour être sûr des réponses car j'ai appelé un avocat au pif et je lui ai expliqué mon cas et lui m'a répondu que la propriétaire première était l'éleveuse comme l'autre dame n'a pas payé et du coup a le droit de récupérer le chien. Je suis paumé j'ai peur que tout s'arrête et garder le chien. Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **11/08/2014 à 09:46**

Comme je vous l'ai dit, sans décision judiciaire, vous n'avez rien à voir avec l'éleveuse. Vous, vous avez acheté ce chien.

L'éleveuse ne peut rien faire directement contre vous et c'est bien ce que son avocat lui a dit. Elle ne peut qu'assigner votre vendeuse. Le juge, à mon avis, prononcera au mieux l'obligation de payer le prix convenu.

Par **cornichon**, le **11/08/2014 à 20:45**

Pensez-vous que je dois porter plainte contre la personne qui m'a vendu le chien ?

Par **janus2fr**, le **11/08/2014 à 21:17**

Et pour quelle raison ?

Pour l'instant, vous n'avez rien à lui reprocher. Vous lui avez payé un certain prix contre le chien. Vous avez bien le chien et c'est bien celui qui était prévu. Le vendeur n'a donc commis aucune infraction à votre encontre.

Par **cornichon**, le **11/08/2014** à **23:06**

Oui vous avez raison merci pour ses reponses

Par **cornichon**, le **14/08/2014** à **17:48**

Bonjour je reviens vers vous car l'éleveuse vient de me rappeler pour me dire qu'elle allait m'envoyer un huissier pour récupérer le chien à moins que je le paie ce qui n'est pas dans mes moyens et aussi parce que je l'ai déjà payé à l'autre dame. L'éleveuse m'a demandé d'aller porter plainte contre la dame qui m'a vendu le chien. J'ai donc été à la gendarmerie pour expliquer mon cas et elle m'a répondu que je n'avais pas besoin de porter plainte pour l'instant que c'était à l'éleveuse de se retourner vers la dame qui m'a vendu le chien. Du coup elle m'a dit que je n'aurai jamais les papiers du chien actuellement j'ai que son carnet de santé et l'attestation de vente qu'elle a fait avec l'autre dame et un papier de vente entre moi et l'autre dame. Que faire?? Comment faire pour que le chien soit bien à mon nom?? Est-ce que le vétérinaire peut faire le changement de propriétaire?? J'ai besoin de votre aide merci d'avance

Par **janus2fr**, le **15/08/2014** à **15:49**

Je vois que les gendarmes vous ont dit exactement la même chose que moi (j'espère que vous les croyez plus que vous m'aviez cru !).

Je vous avais conseillé de demander à l'éleveuse de cesser de vous importuner. Ici, c'est vous qui pouvez porter plainte contre elle pour harcèlement ! N'hésitez pas à le lui rappeler !

Je ne comprends pas ce nouveau problème de papier et de changement de nom ! Jusque là, vous aviez dit avoir appelé l'éleveuse pour avoir des renseignements sur la race, pas pour avoir un quelconque papier !

Je ne vois pas de quel papier vous avez besoin...

Par **cornichon**, le **15/08/2014** à **16:34**

L'éleveuse à le papier du pedigree elle devait me l'envoyer au départ mais comme l'autre dame ne l'a pas payé elle ne veut plus me le donner et elle m'a dit que c'était elle qui avait le papier comme quoi le chien était à lui je pense qu'elle parlait du papier qui prouve que c'est elle qui a fait le tatouage donc qui est à son nom. Moi je n'ai que le carnet de santé l'attestation de vente que l'autre dame m'a donnée et le papier que nous avons fait pour la vente

Par **janus2fr**, le **15/08/2014 à 16:47**

Donc avec le certificat de vente, vous pouvez prouver être le nouveau propriétaire. Peu importe qui a fait le tatouage !

Par **cornichon**, le **17/08/2014 à 14:25**

D accord merci

Par **Vir11**, le **08/04/2016 à 18:05**

Bonjour,

J'ai acheter un chien dans un élevage je les payais en plusieurs fois, et l'éleveur devait m'envoyer ses papiers une fois que le chien serais fini de payer, ce qui est fait je ne lui dois plus rien et à ce jours après plusieurs SMS et mail que je lui ai envoyer je n'ai toujours rien reçu. Pouvez vous me dure ce sue je peux faire merci

Par **Anne12318**, le **20/01/2022 à 13:21**

Bonjour

Jai besoin d'aide

J'ai acheter un chien il y a 1 ans , l'ancienne propriétaire devait m'envoyer les papiers que je n'ai jamais eu

J'ai reçu un appel d'une personne que je ne connais absolument pas que s'avère être éleveur du chien qui veut récupérer le chien car l'ancienne proprio ne l'a pas payer

Que faire ?

Merci davance

Par **youris**, le **20/01/2022 à 13:47**

bonjour,

ce litige ne vous concerne pas, la personne qui vous a appelé doit s'adresser à la personne qui lui doit de l'argent.

pour acheter ou vendre un chien ou un chat, il y a des formalités à respecter, en particulier l'animal doit être identifié.

voir ce lien :

[achat d'un animal auprès d'un particulier](#)

salutations